Image not found or type unknown

# impayés-locataire+cautionnaire

Par **niguine**, le **03/01/2009** à **16:11**

Je loue un studio vide depuis mai 2007 dans les conditions suivantes :
Le locataire se séparait de sa femme en bons termes, et j'ai accepté son dossier faible car sa femme se portait caution « pour la durée du bail et de son renouvellement » et la CAF me versait 166 euros tous les mois.
Dès le départ les problèmes ont commencé : les deux chèques émis par sa femme qu'il m'a versés pour obtenir le logement me sont revenus sans provision après que je lui aie remis les clés. Depuis, les incidents de paiement se sont répétés. Depuis 2 mois, la CAF fait une retenue sur l'AL et ne me verse plus que 64 euros, et lui 95 euros ( soit 159 euros sur 290 pour moi). Comme à chaque impayé, il a disparu de son logement : sa petite boite aux lettres étant pleine, plusieurs lettres d'il y a 15 jours sont posées dessus, dont 2 lettres d'huissier.
Je me suis donc retournée vers son ex femme et caution par courrier simple pour l'avertir des sommes impayées à sa charge et lui suggérer une solution amiable pour lui éviter des problèmes : convaincre son ex-mari de quitter le logement. Aucune réponse depuis 3 semaines.

Comment dois-je procéder ? Lettre recommandée avec AR au locataire ( mais absent et insolvable) ou directement au cautionnaire ? Dans le cas d'un non paiement après LRAR , est-ce une procédure avec avocat que je dois entreprendre ( très couteuse pour moi même si je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle).Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés